

Conférence de presse

11 mai 2026

Violences domestiques Un dispositif renforcé pour mieux protéger et prévenir

Isabelle Moret

Conseillère d'État

**Département de l'économie, de l'emploi, de l'innovation
et du patrimoine (DEIEP)**

Contexte

En 2024...



100%

Tous les homicides commis dans le canton relevaient de la sphère domestique.

Contexte

Des augmentations constatées :

| | 2024 | Par rapport à 2023 |
|---|------------|--------------------|
| Affaires liées à la violence domestique | 1'722 | +9% |
| Consultations du centre d'aide aux victimes | 1'318 | +15% |
| Consultations par l'unité de médecine (UMV) | 373 | +30% |
| Femmes hébergées (au CMP) | 186 | +7% |
| Expulsions de la personne auteure | 3% des cas | +10% |

Plus d'information sur l'Observatoire de la violence domestique: <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/violence-domestique/observatoire-de-la-violence-domestique>

Historique de la LOVD

2011 : Le CE adopte un plan stratégique

2015 : Le CE adopte des mesures transitoires urgentes

2017 : La Suisse ratifie la Convention d'Istanbul, entrée en vigueur en 2018

2018 : Entrée en vigueur de la LOVD

2021 : Plan de mise en œuvre cantonal de la Convention d'Istanbul

2022 : Plan d'action national pour la Convention d'Istanbul

2025 : Rapport d'évaluation sur la LOVD

Evaluation externe et consultations menées

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a mandaté une évaluation externe du dispositif.

- **Dispositif :**
La LOVD constitue un dispositif adéquat, les mesures prévues sont cohérentes avec les recommandations nationales et les bonnes pratiques.
- **Prévention et formation :** L'importance d'étendre et de renforcer la sensibilisation auprès du public et des professionnels.
- **Protection :** Renforcer la protection et l'assistance aux victimes, en particulier des enfants.

Evaluation externe et consultations menées

Sur la base de l'évaluation, le BEFH a constitué des groupes de travail thématiques avec les services et entités concernés (plus d'une quinzaine).

Le projet de loi (modifiant la LOVD) a été validé par la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

Propositions de modification

- **Champ d'application de la LOVD :**
Abandon du critère du domicile commun pour l'application du dispositif de protection
- **Prévention :**
Renforcement du rôle de l'éducation dans la prévention et la lutte contre la violence domestique
- **Gestion et prévention :**
 - Journée annuelle du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique le 4 juin 2026 : « Gestion et prévention des risques d'homicides dans le cadre de la violence domestique »
 - Le renforcement de la gestion des menaces par l'amélioration de l'échange d'information et de la détection précoce des risques.

Rebecca Ruiz

Conseillère d'État

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Renforcer le suivi pour changer le comportement des auteurs

- Aujourd'hui : 1 entretien obligatoire au Centre de prévention de l'Ale (accompagnement socio-éducatif des auteurs)
→ insuffisant pour enclencher un changement
- Demain : 3 entretiens
→ 31% débutent un accompagnement vers le changement
- Pris en charge par le Centre de prévention de l'Ale (400 suivis/an)

Renforcement des prestations pour les victimes

- **142 : numéro national d'aide aux victimes** (depuis le 1er mai 2026)
 - Gratuit, confidentiel, sans dépôt de plainte requis
 - Violences physiques, psychiques ou sexuelles — sphère privée ou publique
 - Jours ouvrables 8h-18h : professionnels du centre LAVI cantonal
 - Hors heures de bureau : équipe intercantonale (Fribourg), orientation et hébergement d'urgence si besoin

Renforcement des prestations pour les victimes

- **Unité de médecine des violences : renforcée dès 2026**
 - +1 EPT (0,6 infirmier / 0,4 médecin)
- **Centre Malley-Prairie : nouvelles prestations dès 2027**
 - Nouveau refuge : 12-15 places, Nord ou Est du canton, ouverture 2029
 - 5 studios de transition pour jeunes femmes victimes : accompagnement 12 mois vers l'autonomie (pilote 2026, pérennisation 2027)

Vassilis Venizelos

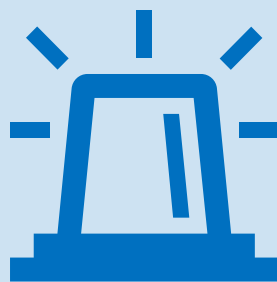
Conseiller d'État

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
(DJES)

La police en première ligne

- **3 à 5 interventions** de police par jour
 - 1800 interventions police par année
 - 500 auteurs expulsés
- **3 à 4 heures** dans les logements pour les interventions d'urgence
- **+4,5%** : hausse des infractions pour violences domestiques
- Protection de l'enfance: **1 signalement sur 3** lié aux violences domestiques

Renforcement du suivi par la police dès 2027



- Interdiction de contact
- Référents violence domestique
- Gestion de la menace
- Surveillance électronique
- Protection des enfants

Renforcement du suivi par la police

- **Interdiction de contact**
 - 30 jours maximum
 - En complément de la mesure d'expulsion «Qui frappe part»
- **Gestion de la menace (+ 3 ETP)**
 - Suivi des situations à haut risque
 - Prévention de la récidive et protection des victimes
 - Approche interdisciplinaire (2 gendarmes spécialistes/1 psychocriminologue)
- **Référent·e·s violence domestique (+ 4 ETP)**
 - Accompagnement post-urgence: relai aux partenaires, suivi et orientation des victimes
 - Collaboration étroite avec les partenaires du suivi psychosocial (DGEJ, EMUS, 142, LAVI, etc.)

Bracelet électronique

- Mise en place de la **surveillance électronique active**
 - 7 jours sur 7, 24h/24, gestion des alarmes en temps réel
- **Phase-test dans le canton de Vaud** durant l'automne 2026
 - Contrat avec centrale d'alarme
 - Tests avec bracelets et alarme
 - Tests de surveillance active **dynamique**
- **Déploiement complet** en 2027
- +1 ETP (chef de projet)

Prise en charge des mineurs

- LOVD: les enfants sont reconnus comme des **victimes à part entière** de la violence domestique
- **Renforcement du CAN Team** dès 2027 (Unité du CHUV spécialisée dans la prise en charge des enfants/adolescent·e·s exposés à la violence)
- **Prévention de la violence dans les relations de couple entre jeunes** (programme «As de cœur» pour les jeunes placés en foyer/bénéficiaires de prestations ambulatoires)
- Formation du personnel de première ligne de la DGEJ pour **détecter les dynamiques de violence domestique**
- Accompagnement des **mineurs auteurs de violences** interpersonnelles et intrafamiliales

Isabelle Moret

Conseillère d'État

**Département de l'économie, de l'emploi, de l'innovation
et du patrimoine (DEIEP)**

Prévention : renforcer et soutenir les actions de terrain

- Appel à projets cantonal porté par le BEFH
- Soutien aux initiatives de prévention
- Valorisation des approches innovantes
- Renforcement des actions de proximité

Des moyens renforcés

- + 6,5 millions CHF dès 2027
- Plus de 9 millions CHF à l'horizon 2029
- Renforcement des prestations sur l'ensemble de la chaîne d'intervention

Perspectives

- Le Grand Conseil devra se prononcer sur ce projet de modification de la LOVD.
- En cas d'adoption par le Grand Conseil :
 - Le projet sera soumis au référendum facultatif
 - Des modifications devront être apportées au règlement (RLOVD)

Vos questions

Conférence de presse

11 mai 2026

Violences domestiques Un dispositif renforcé pour mieux protéger et prévenir